



PRÉFET DE L' AISNE

Liberté
Égalité
Fraternité

NOTE DE PRÉSENTATION AU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de la Cité internationale de la francophonie

Disposition générales :

Le Centre des monuments nationaux – CMN – a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet de la Cité internationale de la francophonie qui nécessite la restauration du château de Villers-Côtterets, qui va engendrer une perte d'habitat pour certaines espèces de chauves-souris utilisant le château.

Le présent projet de décision vise à permettre la réalisation des travaux de restauration en contrepartie notamment de la mise en place de mesure visant à concevoir des espaces favorables aux chauves-souris dans le cadre de la restauration du château, mais également à mettre en protection une cavité souterraine utilisée par les chauves-souris.

Cette demande de dérogation a fait l'objet d'un avis favorable, sous conditions, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel – CSRPN – en date du 7 avril 2020.

Projet de décision préfectorale :

Le présent arrêté préfectoral a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 du Code de l'environnement.

Consultation du public :

En application des dispositions de l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné de la présente note de présentation, du dossier déposé, de l'avis rendu par le CSRPN est rendu accessible au public pendant 15 jours (du 22 juin au 6 juillet 2020 inclus) sous format électronique via le site internet de la préfecture de l'Aisne.

LAON, le
Pour le Préfet et par délégation, **18 JUN 2020**
Le directeur départemental des territoires,

Vincent ROYER

